



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER  
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

7 OCTOBRE 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, TENUE AU CENTRE DE LOISIRS, LE 7 OCTOBRE 2019, À DIX-NEUF HEURES (19 h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Mario Cantin

Marie Tanguay

Diane Blais

Chantal Godin

Jocelyn Lapointe

Claire Bossé

Secrétaire d'assemblée : Martin Turgeon

### ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL DE SEPTEMBRE 2019
4. FINANCES
  - 4.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE DE SEPTEMBRE
  - 4.2 COMPTES
  - 4.3 REFINANCEMENT DU PRÊT 18065-7 (F18-006)
5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
  - 5.1 DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT N°298 CONCERNANT LES TRAVAUX D'AQUEDUC DE D'ÉGOUTS DU SECTEUR DE L'ANSE
  - 5.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA), VXX-002
  - 5.3 ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DE LA STATION DE POMPAGE DE L'ANSE
  - 5.4 ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS, CROIX-ROUGE CANADIENNE (SXX-033)
  - 5.5 DEMANDE AU PACTE RURAL, PROJET DE CONCEPTUALISATION DU CŒUR DE BERTHIER-SUR-MER ET DES USAGES DES IMMEUBLES (I19-011)
6. URBANISME
  - 6.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'URBANISME DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019
  - 6.2 PIIA, AGRANDISSEMENT DU 25, RUE DES PEUPLIERS
7. RAPPORTS DES COMITÉS
8. AFFAIRES NOUVELLES
  - 8.1 PROJET DE CONCEPTUALISATION DU CŒUR DE BERTHIER-SUR-MER ET DES USAGES DES IMMEUBLES, PHASE 1 (I19-011)
  - 8.2 ACHAT DE SIGNALISATION (VXX-012)
  - 8.3 ACHAT DE GRILLES DE PUISARD ET D'ÉQUIPEMENTS DIVERS POUR LE SERVICE DE VOIRIE (QXX-011)
  - 8.4 ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE DIVERS (TXX-003)
9. CORRESPONDANCE
  - 9.1 PRIX FIERTÉ DU COCKTAIL PRESTIGE DES JARDINS 2019
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

### 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

### 2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

2019-139



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

### 3. PROCÈS-VERBAL DE SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2019-140

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :  
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019.  
ADOPTÉE

### 4. FINANCES

#### 4.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE DE SEPTEMBRE

Le conseil prend acte du dépôt par le directeur général du rapport de conciliation bancaire au 30 septembre.

2019-141

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :  
D'ACCEPTER le rapport de conciliation bancaire tel que présenté.  
ADOPTÉE

#### 4.2 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes;

2019-142

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :  
D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

Fournisseurs	détails	montant
Monburo	numérisation de plans	108.66
Hydro-Québec	Fée des glaces	261.66
	puits Blais Ouest	183.79
	parc Jean Lesage	29.17
	pompagement Princ. Ouest	157.42
	station pompagement Anse	372.42
	immeuble municipal	399.64
	poste incendie	97.87
	éclairage public	4 732.55
	pompe chemin Fleuve	42.48
	pompagement Peupliers	711.26
	usine traitement eau	1 548.29
	centre des loisirs	730.94
	garage municipal	139.56
	puits garage municipal	899.47
	piscine	1 344.82
étangs	4 061.84	15 713.18
Telus	téléphone	1 066.20
MRC de Montmagny	collecte sélective août	1 435.31
	vidange fosse septique	235.00
Avantis coopérative	quincaillerie	742.15
Receveur général du Canada	DAS septembre	2 971.44
Revenu Québec	DAS septembre	7 686.88
Retraite Québec	septembre	728.00
Spécialité de moteurs Berthier	souffleur, incendie, voirie	382.86
Xerox	photocopieur	550.73
	fournitures de bureau	276.54
Autobus LSBC Inc.	transport terrain de jeu	1 770.90
Municipalité Cap-St-Ignace	addenda appel d'offres	80.85
	bris aqueduc	190.07
Marché du Roi	feu résidence	191.76
Garage André Aubé Inc.	camion voirie	654.43
Réal Huot Inc.	diffuseur pivotant, tige de sonde	1 327.95



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

	voirie	435.53	
	aqueduc	1 712.17	3 475.65
Postes Canada	journal octobre		140.14
Entreprises JRMorin	réparation grille de rue	970.39	
	rép. grille et entrée eau	2 299.50	3 269.89
Clément Dufour	ménage		364.00
Commerçants de la Chaudière	transport dicom		79.50
Pièce d'auto Montmagny	camion voirie		117.01
Jacques Caron	produits entretien		198.46
REM inc.	usine d'eau potable		14.49
Cytech Corbin	compresseur loisirs		556.21
Propane GRG	garage municipal	228.86	
	caserne	245.97	474.83
Pièces d'auto GGM	voirie		117.01
Lorendo	poignées centre de loisirs		168.87
SEAO	appel d'offres eau potable		61.56
Métal LPL enr	réparation roll-off		585.16
Ministre des finances	2 <sup>e</sup> versement SQ		96 489.00
Gestech environnement	août, bris aqueduc	5 093.38	
	septembre, entrée eau	5 202.62	10 296.00
Corporation Touristique	2 <sup>e</sup> versement quote-part		7 500.00
Régie l'Islet Montmagny	juin, juillet		5 284.83
Multi-Services Mty l'Islet	clés		46.91
Informatique IDC	licences office 365		200.89
Claire Bossé	arbres		160.94
Transport Adapté Vieux Quai	septembre		321.93
L'Arrêt Stop	voirie	534.78	
	incendie	115.00	649.78
Régie gestion mat. rés. Mauricie	août	4 658.94	
	septembre	5 116.75	9 775.69
USD	bacs brun		5 959.57
Eurofins Environnex	eaux usées	162.12	
	eau potable	316.18	
	puits particulier	44.84	
	piscine	57.49	580.63
Distribution Sports Loisirs	pickleball		408.97
PCM Solutions d'affaires	fournitures de bureau		29.26
GSI Environnement	compost		1 736.51
Bell mobilité	cellulaire		102.25
Body Gym Equipement	poids gym		143.15
Cauca	octobre, novembre, décembre		544.98
Magasins Trévi	réparation piscine		25.87
Jonathan Blouin	frais de déplacement		296.24
Martin Turgeon	bureau, frais déplacement		333.05
6temTi Inc.	informatique		1 582.78
Echafaudage Plus (Qc)	clôture pour terrain de jeu		44.84
John Brooks	pompe chemin du Fleuve		5 318.22
Matrec	cueillette vidanges		10 092.68
Entretien Paysager Daniel Ross	6 <sup>e</sup> versement		1 686.30
Service incendie	septembre		972.14

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 204 874,14 \$  
Martin Turgeon

### 4.3 REFINANCEMENT DU PRÊT 18065-7 (F18-006)

CONSIDÉRANT QUE le prêt 18065-7 viendra à échéance le 9 décembre 2019 avec un solde de 3 472 000 \$;

CONSIDÉRANT les résolutions 2018-178, 2018-099, 2018-100 et 2018-209 qui prévoyaient des affectations du surplus accumulé afin de réduire le solde à refinancer;

CONSIDÉRANT les frais d'escompte, d'un maximum de 2 %, applicables à l'émission d'obligations;



2019-11-29  
ou annotation



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE le contrat de prêt sera adjudiqué lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal le 25 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le paiement en capital de 376 290 \$ provenant de sommes déjà affectées et des surplus accumulés par la taxation annuelle;

D'AUTORISER le paiement des frais d'escompte à même le fond général;

D'AUTORISER la Direction générale à enclencher le processus de refinancement auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

### 5. RÈGLEMENTS – SOUMISSION – CONTRATS

#### 5.1 DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT N°298 CONCERNANT LES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DU SECTEUR DE L'ANSE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n°298 modifiant le règlement n°277 (modifié par le règlement n°285) et le règlement n°294 concernant les travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout dans certaines parties de territoire;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire, Richard Galibois s'abstient de participer aux discussions et délibérations étant donné qu'il est le seul élu résidant dans le secteur visé par le règlement n°298;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens du secteur concerné par ce règlement ont formulé une demande afin de pouvoir exempter leur immeuble de la taxe spéciale décrétée par ce règlement, par un paiement comptant et ce, dans le contexte où la Municipalité doit prochainement refinancer l'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sont réparties en fonction de certaines catégories d'immeubles auxquelles est attribué un certain nombre d'unités, tel qu'il est établi à l'article 4.2 de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la loi et suivant ce qu'indique le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans ses documents d'information relatifs à la possibilité de prévoir un paiement comptant, « qu'avant d'introduire une clause de paiement comptant dans un règlement d'emprunt, la municipalité doit s'assurer qu'il n'y a pas de risque d'iniquité pour les propriétaires ou occupants visés par la taxation ou tarification »;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait ici un tel risque d'iniquité si la Municipalité introduisait une telle clause de paiement comptant dans la mesure où, notamment, les propriétaires de terrains vacants, qui se voient attribuer 0,75 unité, pourraient, si le paiement comptant était possible, payer comptant leur part et exempter leur immeuble de la taxe spéciale pour la période restante de l'emprunt (actuellement, 15 ans), sans que ne puisse être considérée une éventuelle construction sur ce terrain;

CONSIDÉRANT également qu'il est possible pour certains immeubles, pour la période restante de l'emprunt, de changer leur situation (notamment par l'ajout d'un logement), ce qui pourrait avoir un effet sur la charge fiscale qu'ils devraient normalement assumer;

CONSIDÉRANT par ailleurs que le conseil n'entend pas modifier la répartition de la charge fiscale (catégories d'immeubles vs nombre d'unités) puisqu'elle correspond à une façon juste et équitable de répartir la taxe spéciale et que



N° de résolution  
ou annotation  
2019-144



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

cette répartition est conforme aux choix que la Municipalité a déjà fait à l'égard de d'autres règlements d'emprunt (notamment quant aux 0,75 unité par terrain vacant);

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Cantin, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE, pour les motifs énoncés au préambule de la présente, le conseil n'entend pas modifier le *Règlement n°298 modifiant le règlement n°277 (modifié par le règlement n°285) et le règlement n°294 concernant les travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout dans certaines parties de territoire*, pour y prévoir la possibilité, pour un contribuable, de payer comptant sa part de l'emprunt et d'exempter ainsi son immeuble de la taxe spéciale qui y est prévue, pour l'avenir;

QUE le Directeur général en informe les citoyens concernés.

ADOPTÉE

### 5.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA), VXX-002

Dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet PPA et sous la recommandation de la députée de la Côte-du-Sub, Madame Marie-Ève Proulx, une subvention de 18 000 \$ nous a été octroyée par le ministre des Transports pour les travaux effectués au printemps 2019 à l'intersection des rues de la Marina et Principale Est, soit le projet V18-006.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)*;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au *PPA-CE*;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au *PPA-CE*;

2019-145

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 75 237 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transport du Québec;

DE TRANSMETTRE à le Direction des aides aux municipalités, aux entreprises et aux individus la présente résolution.

ADOPTÉE

### 5.3 ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DE LA STATION DE POMPAGE DE L'ANSE

Entretien préventif et changements d'huile des génératrices.

2019-146

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER l'entreprise Génératrice Drummond à procéder à l'entretien des génératrices au montant de 1 397 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

### 5.4 ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS, CROIX-ROUGE CANADIENNE (SXX-033)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan municipal de sécurité civile en commun (PMSCC), il a été convenu que l'ensemble des municipalités de le MRC de Montmagny désigneraient la Croix-Rouge Canadienne comme responsable de la mission de services aux personnes sinistrées.



N° de résolution  
ou annotation

2019-147



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT l'obligation de déposer un plan municipal de sécurité civile au ministère de la Sécurité civile pour le 9 nombre 2019;

CONSIDÉRANT l'entente de service de trois ans présentés à la Municipalité par la Croix-Rouge Canadienne;

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :  
DE MANDATER le Maire et le Directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente de trois ans au montant de 0,17 \$ per capita par année pour un montant total de 277,10 \$ pour l'année 2019.

ADOPTÉE

### 5.5 DEMANDE AU PACTE RURAL, PROJET DE CONCEPTUALISATION DU CŒUR DE BERTHIER-SUR-MER ET DES USAGES DES IMMEUBLES (I19-011)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer souhaite planifier l'aménagement de ses espaces au cœur du village, ainsi que l'usage de ses immeubles pour le bien-être et la sécurité des citoyens dans une perspective de développement, de croissance et d'avenir de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer a obtenu et accepté une proposition de la Firme ABCP pour la réalisation de cette planification dont le coût est estimé à 45 165 \$ (avant taxes), et que celle-ci pourra se réaliser en différentes phases;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière, dans le cadre du *Pacte rural*, pour la réalisation (en tout ou partie) de ce projet;

2019-148

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :  
QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du *Pacte rural* et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète;

QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer mandate Martin Turgeon, directeur général, pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au *Pacte rural*;

QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer demande à la MRC de Montmagny, d'affecter la somme de 33 600 \$ à partir des objectifs d'affectation du *Pacte rural* (volet local) pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ

## 6 URBANISME

### 6.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'URBANISME DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019

Le directeur général dépose au conseil le procès-verbal de la réunion du comité d'urbanisme du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

2019-155

### 6.2 PIIA, AGRANDISSEMENT DU 25, RUE DES PEUPLIERS

Agrandissement d'une résidence secondaire. Les projets de ce secteur sont soumis aux recommandations du comité d'urbanisme pour l'intégration architecturale.

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté à la réunion du comité d'urbanisme du 26 août dernier et qu'il recommande l'acceptation du projet avec la condition suivante :



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

- Demander au propriétaire de modifier la couleur du parement proposé pour l'agencer au bâtiment existant.

CONSIDÉRANT les plans de construction corrigés fournis par le demandeur;

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le projet selon les recommandations émises par le comité d'urbanisme.

ADOPTÉE

### 7. RAPPORTS DES COMITÉS

### 8. AFFAIRES NOUVELLES

#### 8.1 PROJET DE CONCEPTUALISATION DU CŒUR DE BERTHIER-SUR-MER ET DES USAGES DES IMMEUBLES, PHASE 1 (I19-011)

Dans le but d'orienter les décisions du Conseil pour l'aménagement du cœur de la municipalité, l'utilisation des bâtiments disponibles, ainsi que les opportunités à venir.

CONSIDÉRANT l'ensemble des démarches déjà mises en œuvre avec l'aide de la MRC de Montmagny et des différents comités de travail;

CONSIDÉRANT l'offre de services présenté par la firme ABCP Architecture et sa division Urban Urbanisme et design urbain;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de l'étude seront subventionnés à l'ordre de 80 % par le *Pacte rural*;

2019-150

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Cantin, APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER la firme ABCP Architecture pour compléter la première phase du projet au montant 18 880 \$, selon le plan et l'échéancier proposé.

ADOPTÉE

#### 8.2 ACHAT DE SIGNALISATION (VXX-012)

Achat de signalisation conforme à la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme*, de panneaux d'adresses et des balises coniques.

2019-151

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER l'achat de signalisation à la firme Signalisation Lévis pour un total d'environ 1 450 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

#### 8.3 ACHAT DE GRILLES DE PUISARD ET D'ÉQUIPEMENTS DIVERS POUR LE SERVICE DE VOIRIE (QXX-011)

Achat de consommables et d'équipement divers pour le service de voirie.

2019-152

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER l'achat de matériel à l'entreprise Huot pour une somme de 3 100 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

#### 8.4 ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE DIVERS (TXX-003)

Achat d'un ordinateur portable pour le service des travaux publics, ainsi que de routeurs, commutateurs et NAS pour la mise en place du réseau municipal.

2019-153

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER l'achat d'équipement informatique au montant d'environ 3 400 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation

2019-154



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

### 9. CORRESPONDANCE

#### 9.1 PRIX FIERTÉ DU COCKTAIL PRESTIGE DESJARDINS 2019

Cette distinction sera remise à une entreprise agricole qui se démarque de façon exceptionnelle par la passion et la détermination de ses dirigeants, son dynamisme, et qui se démarque et qui ajoute à la fierté de sa municipalité.

CONSIDÉRANT l'importance de investissements de Ferme Berthier-sur-Mer Inc. aux cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a réussi à assurer une bonne relève et à entretenir des relations harmonieuses avec le milieu;

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE PRÉSENTER l'entreprise Ferme Berthier-sur-Mer et son propriétaire M. Germain St-Pierre pour le prix fierté du cocktail prestige Desjardins 2019.

ADOPTÉE

### 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Demande d'un citoyen pour que nous procédions à l'entretien du fossé adjacent à sa propriété et qui appartient à la Municipalité.
- Commentaire d'un citoyen au sujet du déneigement unidirectionnel sur la rue Príncipe Ouest. Le Directeur indique qu'il en discutera à l'entrepreneur en déneigement.

### 11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19 h 37.

Président :

Secrétaire d'assemblée :